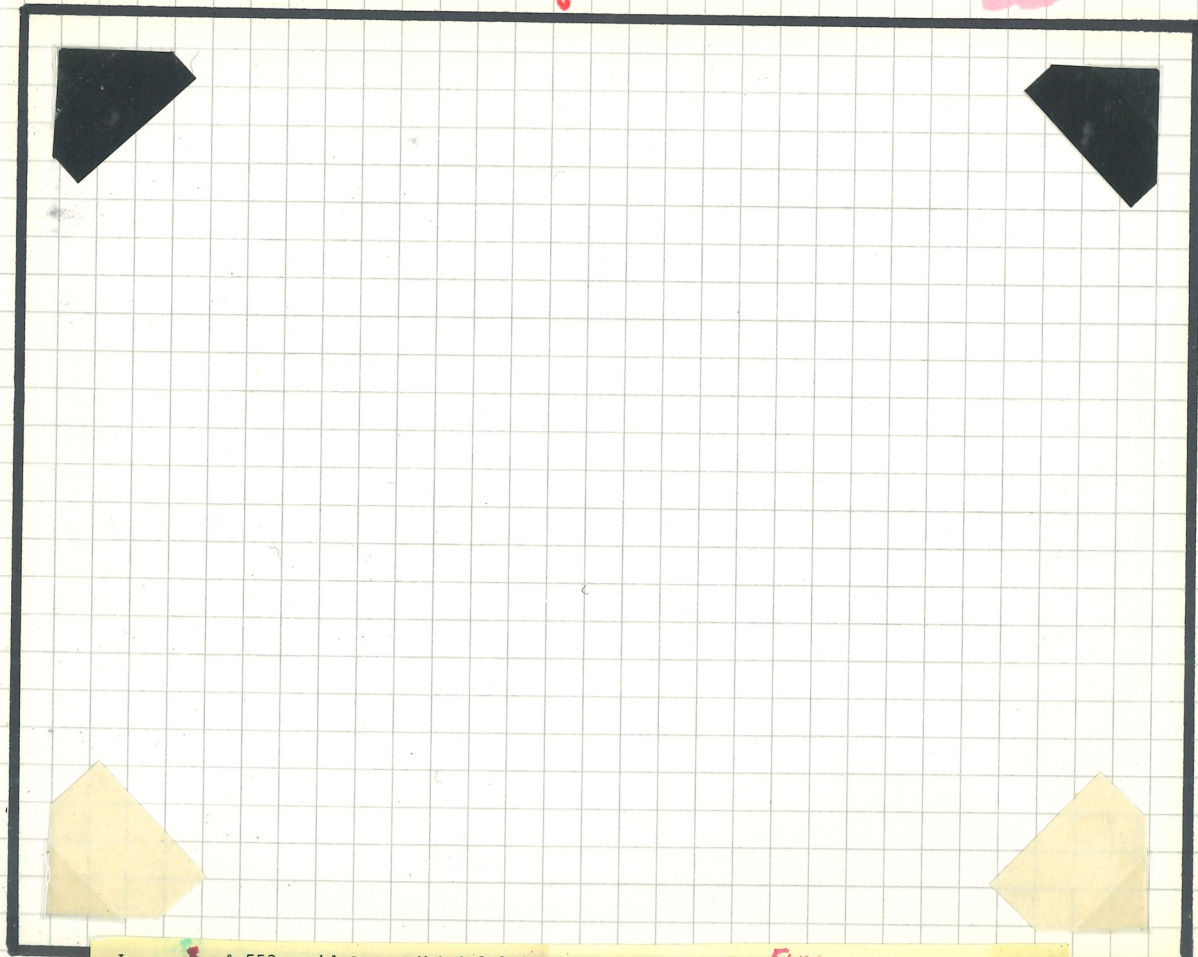


Lettres offrançhies à 1^{fr}50 - Affranchissement mixte -



RARE Lyon Libéré avec le N° 552



La Ville ?

Picou Signes (Paris)

• • LYON • •

Signée →



N° 10. 1^{fr}50 Pétain

Lettre oblitérée de MARLIEUX dans l'Ain du 20.9.44

Ces trois lettres sont signées du même auteur voir "APRIL", sous réserve.



Affranchissements de PARIS... bizarre du mois de mai 1947. **LYON.**



libération



150 Pétain. Lettres ayant circulé à l'intérieur de LYON et de PARIS.



LYON



Bel Affranchissement de Paris 43
du 11 novembre 1944.

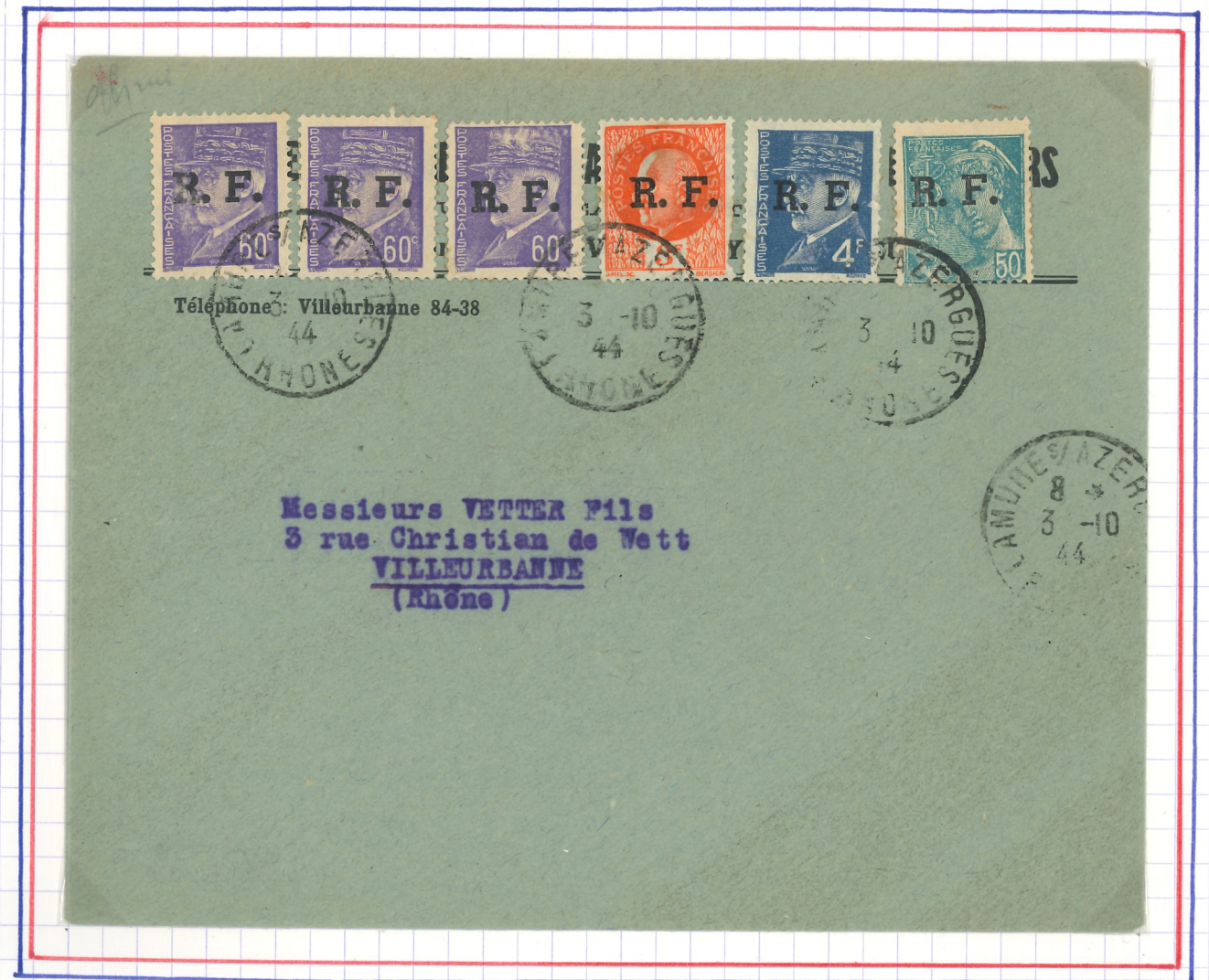
"CERES"



PLIS de la LIBÉRATION de LYON.



LYON



Affranchissement à 9f30 ?
pli de complaisance du 3 octobre 1944.

Cachet : Lamure s/Azergues.

LYON

(RHÔNE, Région RHÔNE-ALPES)...



Monsieur Cote -
 Etablissements Cote-Baritel -
 33, Rue du Plat, 33
 - Lyon - (Rhône)

LYON n° 12 2F40 Rouge Fétin bloc de quatre sur
 lettre. Obliteration cachet Central de Lyon PERRACHE du: 9 octobre 1944.

Affranchissement philatélique de M^r GAUDRON.

N°519, 2F40 rouge avec surcharge RF de Lyon OBL Lyon
 Terreaux (Oct 1944) sur lettre. TB..... 500

"LA FLIZE"

LIBÉRATION de LYON. (RHÔNE)



10c. Bleu.



30c. Rouge.



40c. Violet.



50c. Bleu.



60c. Violet.



70c. Orange.



*: Vignette "FRANCE D'ABORD" posée en ligne - 20c Fricolore.



1F. Rouge.



80c. Vert.

"LA FLIZE"

LIBÉRATION DE LYON - (RHÔNE) -



* 2,40 F. ROUGE.

1,20 Brun Rouge.

1,50. BRUN.

La série de Lyon est le plus fort tirage des timbres dit de LIBÉRATION :



2 F. VERT.

elle servie pour toute la Région "RHÔNE-ALPES" AIN, ARDÈCHE, DRÔME RHÔNE, SAVOIE, LOIRE.

160.000 séries.



3 F. ORANGE.



4 F. BLEU.



4,50. VERT.

* Bloc SIGNÉ sur les 4 Timbres du réseau des Postes "CHARVET"

"LAFLIZE"



1944. — Timbres de 1941-42 (Mercure) avec R. F. en surcharge.

1944. — Timbres de 1941-42 (Maréchal Pétain) avec R. F. en surcharge.

LYON (RHONE)



Série complète oblitérée N° 1 à 15.
 plus facile à trouver neuve qu'oblitérée.

PEYRIEUX

LYON - CACHET TERREAUX

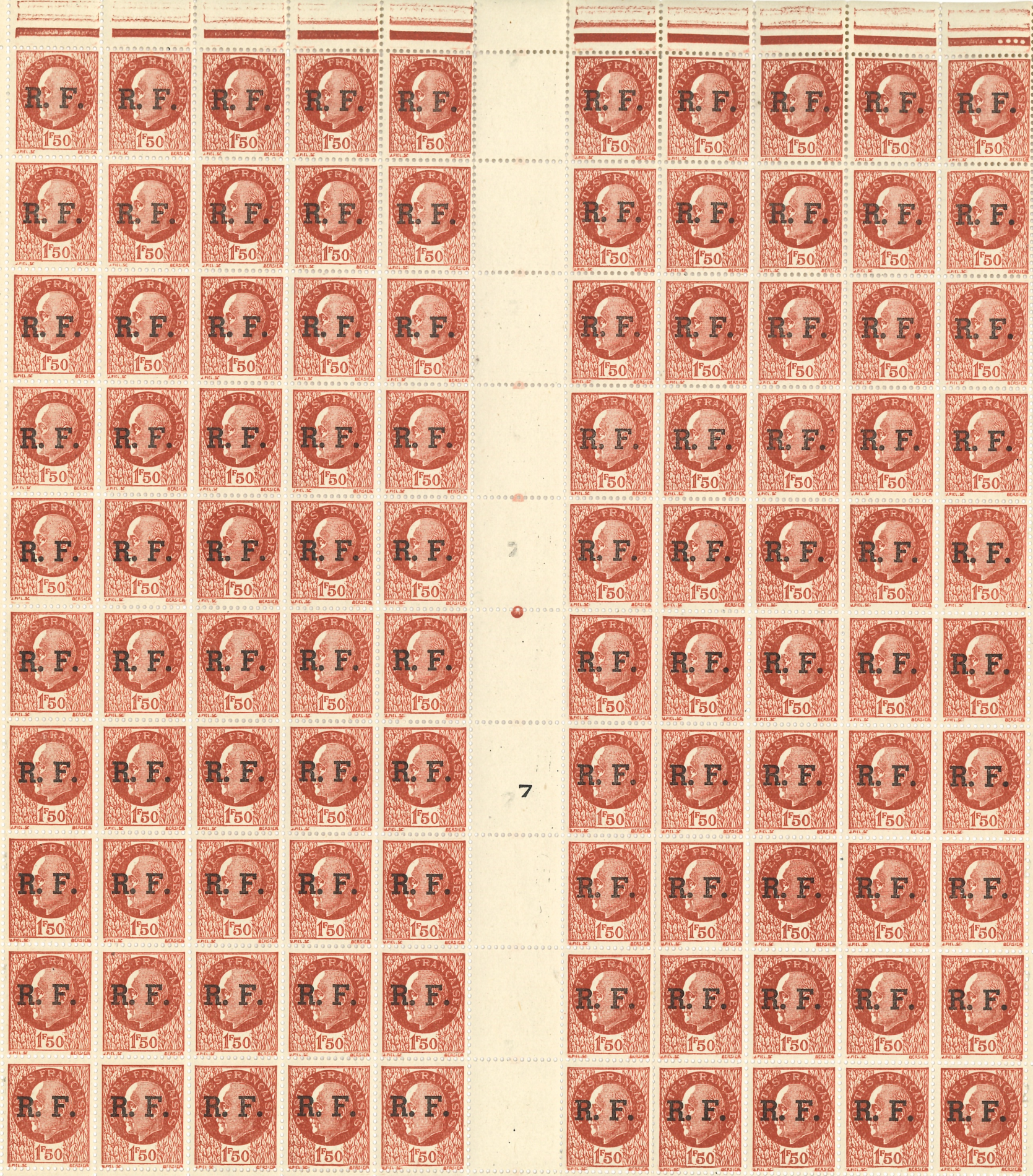
Pièces
 signées
 au verso de
 chaque en-
 veloppe.



AFFRANCHISSEMENT du 25.09/44 Recu le 30.09/44.
 " 25.09/44 " le 26.09/44.

idem....

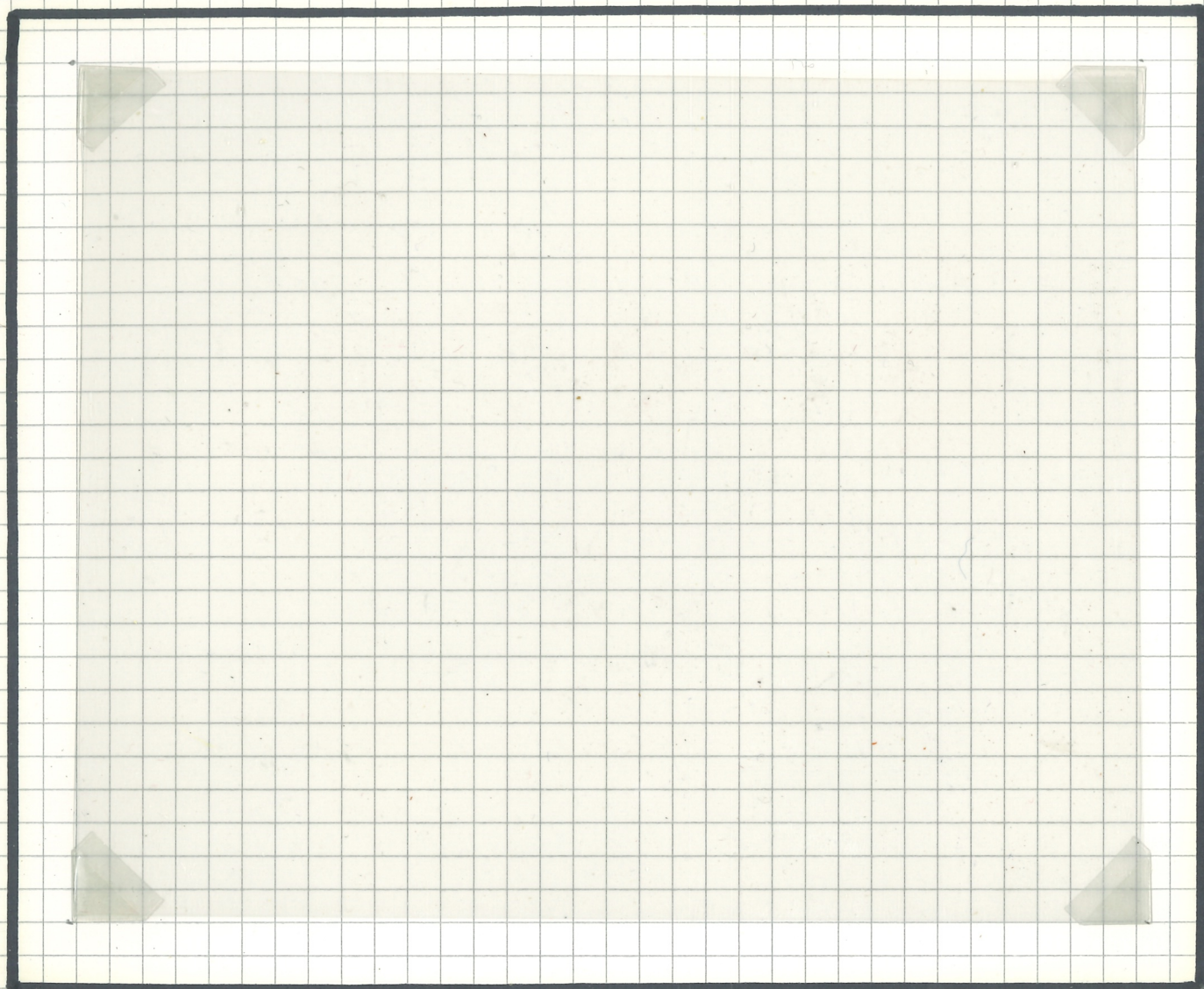




16126

21.2.44

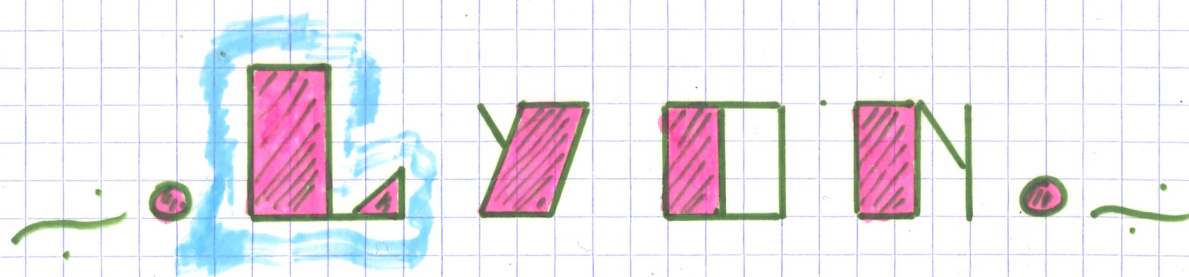
LYON. OBLITÉRATIONS de L'ARDECHE - 07.



Serie Complete de Lyon sur lettre oblitérée du dernier jour de la Validité 31. octobre 1944.



"P. HAYER"



Affranchissement **TRICOLEUR** de la surcharge de **LYON**
 N° 4 et 8. (50c - 1F.)

Oblitération de **MORESTEL** (ISÈRE).
 27 octobre 1944.

- Lettre ayant réellement voyagé -

"BOURDOT"

JOURNAL OFFICIEL DU COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
PRESCRIVANT D'APPOSER LA SURCHARGE R. F. SUR LES
TIMBRES EN COURS DE LA RÉGION RHONE ALPES

JOURNAL OFFICIEL DU

COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE

(Région Rhône-Alpes)

Départements de l'Ain, de l'Ardeche, de la Drome, de l'Isere, de la Loire, du Rhone, de la Savoie et de la Haute-Savoie

Toutes les communications doivent être adressées
au Directeur du Journal Officiel, Express-Documents, 96, boulevard des Belges, LYON

SOMMAIRE

Nomination d'Officiers de Justice Militaire. — Arrêté No 45.
Nomination d'un Officier de Paix Principal de première classe. — Arrêté No 46.
Suspension de Fonctionnaires. — Maintien de leur traitement. — Arrêté No 47.
Suspension de Fonctionnaires. — Maintien de la moitié de leur traitement. — Arrêté No 48.
Suspension de Fonctionnaires. — Arrêté No 49.
Impression du Monogramme R. F. sur timbres-poste et chiffres-taxe. — Arrêté No 50.
Suspension du Conseil d'Administration. — Nomination provisoire d'un nouvel Administrateur de cet organisme. — Arrêté No 51.
Nomination d'un Sous-Prefet dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône. — Arrêté No 52.
Administration-séquestre de la Société des Automobiles Berliet. — Nomination d'un Administrateur-séquestre. — Arrêté No 53.

ARRETE No 45

Nomination d'officiers de Justice Militaire.

Nous, Commissaire Régional de la République,
En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article unique. — En application de notre arrêté no 13, sont mis à la disposition de M. le Délégué à la Justice Militaire, comme officiers de Justice militaire :

MM. Nadaud, Conseiller à la Cour d'Appel de Lyon ; Rauge, Conseiller à la Cour d'Appel de Lyon ; Veysselle, Juge d'Instruction près le Tribunal de première instance de Lyon.
Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,
Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE No 46

Nomination d'un Officier de paix principal de première classe.

Nous, Commissaire Régional de la République,
En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — M. Hottin Jules est réintégré dans ses fonctions d'Officier de paix principal de première classe au Corps urbain de Lyon.

Art. 2. — Cette mesure aura son effet à compter du 2 septembre 1944.

Art. 3. — M. l'Intendant Régional de Police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,
Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE No 47

Suspension de fonctionnaires. — Maintien de leur traitement.

Nous, Commissaire Régional de la République,
En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — Sont suspendus de leurs fonctions : MM. Dary Barthélemy, commandant principal de 2^e classe ; Sautier Ernest, Officier de paix de première classe du Corps urbain de Lyon.

Art. 2. — Les intéressés conservent le bénéfice de leur traitement et des indemnités y afférentes.

Art. 3. — Le présent arrêté aura son effet à compter du 5 septembre 1944.

Art. 4. — M. l'Intendant régional de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera remise à M. le Commissaire Divisionnaire, Chef du service régional de la Sécurité Publique, pour notification aux intéressés.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,
Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE No 48

Suspension de fonctionnaires. — Maintien de la moitié de leur traitement.

Nous, Commissaire Régional de la République,
En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — Sont suspendus de leurs fonctions :

MM. Lebope Paul, commandant de 3^e classe ; Grandjean Martin, commandant de 4^e classe ; Billimez Félix, commandant de 4^e classe ; Chal François, officier de paix de première classe ; Bouchel Paul, officier de paix de 2^e classe ; Molot Georges, officier de paix de 2^e classe ; Lenoir Ernest, officier de paix de 3^e classe ; Vanhems Marcel, officier de paix de première classe, du Corps urbain de Lyon.

Art. 2. — Les intéressés conservent le bénéfice du demi-traitement et de la moitié des indemnités y afférentes.

Art. 3. — Le présent arrêté aura son effet à compter du 5 septembre 1944.

Art. 4. — M. l'Intendant Régional de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à M. le Commissaire Divisionnaire, Chef du service régional de la Sécurité Publique, pour notification aux intéressés.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,
Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE No 49

Suspension de fonctionnaires.

Nous, Commissaire Régional de la République,
En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — Sont suspendus de leurs fonctions sans traitement ni indemnités :

MM. Dupuyet Georges, commandant principal de 2^e classe ; Maire Gaston, commandant de 4^e classe ; Martin François, commandant de 4^e classe ; Lieutaud Toussein, commandant de première classe ; Vallès Pierre, commandant de 3^e classe ; Marzoff Georges, commandant de 3^e classe ; Leillier Eugène, commandant de 2^e classe ; Risterucci Antoine, commandant de 4^e classe.

MM. Favier Jean, officier de paix de première classe ; Jobert Vincent, officier de paix principal de 3^e classe ; Bouet Léon, officier de paix de 2^e classe, en fonctions au Corps urbain de Lyon.

Art. 2. — Le présent arrêté aura son effet à compter du 5 septembre 1944.

Art. 3. — M. l'Intendant régional de Police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera remise à M. le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service régional de la Sécurité Publique, pour notification aux intéressés.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,
Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE No 50

Impression du monogramme R. F. sur timbres-poste et chiffres-taxe.

Nous, Commissaire Régional de la République,
En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — Le monogramme R. F. sera imprimé immédiatement en surcharge sur

tous les timbres-poste et chiffres-taxe de France achèvement en approvisionnement dans les bureaux de poste des départements de la région de Lyon.

Art. 2. — Le receveur principal des postes de Lyon est chargé de l'exécution et de la surveillance de ce travail.

Art. 3. — Les timbres actuels sans surcharge ne seront plus vendus au public à partir du 30 septembre 1944.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,

Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE N° 51

Suspension du Conseil d'Administration de la Chambre des Métiers du Rhône.

Nomination provisoire d'un nouvel administrateur de cet organisme.

Nous, Commissaire Régional de la République, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — Le Conseil d'Administration nommé par le Gouvernement de Vichy à la Chambre des Métiers du Rhône dont le siège est à Lyon, 12, rue Emile-Zola, est suspendu de ses fonctions.

Art. 2. — En attendant le renouvellement de ce Conseil par voie d'élection, M. Joseph Vallas, Président des Artisans Electriciens du Rhône,

est nommé administrateur de cet organisme, cumulant tous les pouvoirs dont étaient pourvus les membres suspendus.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,

Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE N° 52

Nomination d'un Sous-Préfet dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône.

Nous, Commissaire Régional de la République, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — Est chargé d'exercer les fonctions de Sous-Préfet dans l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône, M. Marois Marcel, en remplacement du Sous-Préfet de Villefranche-sur-Saône, suspendu par notre arrêté n° 3 en date du 3 septembre 1944.

Art. 2. — M. le Préfet du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation lui sera adressée pour notification à l'intéressé.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,

Signé : Roger GUIBEAUD.

ARRETE N° 53

Administration-séquestre de la Société des Automobiles Bertel.

Nomination d'un Administrateur-séquestre.

Nous, Commissaire Régional de la République, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés,

Arrêtons :

Article premier. — La Société des Automobiles Bertel, dont le siège social est à Lyon, 241, avenue Bertelot, est mise en Administration-séquestre.

Art. 2. — En est nommé Administrateur-séquestre M. Mosnier Marcel, membre de notre Cabinet.

A cet Administrateur sont conférés les pouvoirs et imposées les obligations prévues par notre arrêté n° 51 sur les Administrations-séquestres en général. En outre, il devra s'enrôler d'une Commission consultative de trois membres au moins, dont deux appartiendront nécessairement au personnel de la Société, et il en fera ratifier la composition par M. le Préfet du Rhône.

Art. 3. — M. le Préfet du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation lui sera remise pour notification à la Société intéressée.

Fait à Lyon, le 5 septembre 1944.

Le Commissaire de la République,

Signé : Yves FARGE.

Pour ampliation :

Le Secrétaire Général,

Signé : Roger GUIBEAUD.